



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2023-290

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Centre Jean-Marie Larrieu à Campan /**

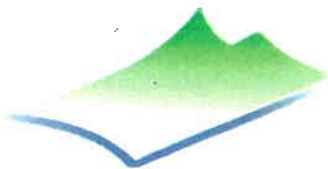
65-2023-09-26-00011 - Décision d'ouverture d'un concours externe sur titres  
pour le recrutement d'un Accompagnant Educatif et Social (3 pages)

Page 3

Centre Jean-Marie Larrieu à Campan

65-2023-09-26-00011

Décision d'ouverture d'un concours externe sur  
titres pour le recrutement d'un Accompagnant  
Educatif et Social



## Centre Jean-Marie Larrieu

ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL PUBLIC DEPARTEMENTAL

65710 CAMPAN

Campan le 26 septembre 2023

Tél. 05 62 91 32 50 - Fax 05 62 91 79 11

Mail. [info@cjml.fr](mailto:info@cjml.fr) Site internet : [www.cjml.fr](http://www.cjml.fr)

Code Finess : 65 000 008 6 - N° Siret : 266 500 032 000 13

### Site des Adours :

**I.M.Pro – D.I.T.E.P.**

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

Tél. 05.62.91.32.50

### Site des Nestes :

**I.M.P. – D.I.T.E.P. – S.E.S.S.A.D.**

475 rue des Moulins

65300 LANNEMEZAN

Tél. 05.62.50.09.90

### I.M.P. de l'Echez

5 rue de la Sède

65000 TARBES

Tél. 05.62.93.05.53

**Objet de la décision** : Ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'un Accompagnant Educatif et Social

La Directrice du Centre Jean-Marie Larrieu,

- Vu le code général de la Fonction Publique, livre III, Titre II,
- Vu le décret n°2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,
- Considérant que l'avis de vacance publié sur l'espace numérique commun « Place de l'Emploi Public » le 11 mai 2023 n'a pas permis de pourvoir le poste,

Décide,

**ARTICLE 1** : Il est ouvert dans l'établissement un concours externe sur titres afin de pourvoir un poste vacant d'Accompagnant Educatif et Social (métier aide médico-psychologique) en application de l'alinéa 1 de l'article 7 du décret du 24 décembre 2021 référencé ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Peuvent faire acte de candidature les titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences suivantes :

- diplôme mentionné à l'article D. 451- 88 du code de l'action sociale et des familles ;
- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie à domicile » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective » ;

- diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective ».

**ARTICLE 3°:** Les candidats devront établir un dossier de candidature comportant :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé mentionnant les actions de formations suivies, et le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi,
- les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,
- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2).

**ARTICLE 4 :** Les dossiers de demande d'admission à concourir devront être adressés (le cachet de la poste faisant foi) ou remis en main propre avant la date limite de dépôt fixée au 27 novembre 2023 à **Mr le Directeur des Ressources Humaines - Centre Jean-Marie Larrieu - 414 rue du Layris - 65710 CAMPAN.**

**ARTICLE 5°:** L'avis de concours est publié au moins deux mois avant la date limite de dépôt des candidatures. Il sera affiché dans les locaux de l'établissement, dans les locaux de l'agence régionale de santé, ainsi que dans ceux de la préfecture du département des Hautes-Pyrénées. Une publication par voie électronique sur le site internet « Portail des concours de la FPH » ([www.concours-fph.ars.sante.fr](http://www.concours-fph.ars.sante.fr)) sera également réalisée jusqu'au 27 novembre 2023.

**ARTICLE 6°:** L'inscription au concours ne sera effective qu'après réception dans les délais impartis des dossiers. Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération. Les candidats qui remplissent toutes les conditions nécessaires à l'inscription au concours seront convoqués par courrier pour un entretien avec un jury.

**ARTICLE 7°:** La directrice établit la liste des candidats définitivement admis sur proposition du jury par ordre de mérite.  
Sur proposition du jury, la directrice de l'établissement peut proposer une liste complémentaire.  
La liste des candidats admis ainsi que la liste complémentaire font l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Sandrine PALIS  
Directrice



## AVIS DE CONCOURS

### **Avis relatif à l'ouverture d'un concours externe sur titres afin de recruter un Accompagnant Educatif et Social dans la fonction publique hospitalière**

Une décision de la Directrice du Centre Jean-Marie Larrieu à Campan, Hautes-Pyrénées (65), en date du 26 septembre 2023, a ouvert un concours externe sur titres afin de pourvoir un poste d'Accompagnant Educatif et Social vacant (métier aide médico-psychologique) au sein de l'établissement.

Peuvent faire acte de candidature :

- les titulaires du diplôme mentionné à l'article D. 451- 88 du code de l'action sociale et des familles ;
- les titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie en structure collective » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- les titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement de la vie à domicile » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective » ;
- les titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire » selon les modalités prévues à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur du même décret et titulaires du certificat de spécialité complémentaire « accompagnement de la vie en structure collective ».

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae détaillé mentionnant les actions de formations suivies, et le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi,
- les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,
- le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2).

Les dossiers complets devront être adressés (le cachet de la poste faisant foi) ou remis en main propre avant la date limite de dépôt fixée sur le site internet « Portail des concours de la FPH », soit le 27 novembre 2023 à :

**Mr le Directeur des Ressources Humaines - Centre Jean-Marie Larrieu  
414 rue du Layris - 65710 CAMPAN.**

Les candidats qui remplissent toutes les conditions nécessaires à l'inscription au concours seront convoqués par courrier pour un entretien avec un jury.